

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Brigitte de LABARRE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, David MAGNIERI.

Membres absents : Philippe GIROUX a donné procuration à Marc SIMOEN, Elodie LEPOIVRE a donné procuration à Dominique RAGOT, Samuel LEGENDRE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2025

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ☐ Désignation du secrétaire de séance
- ☐ Approbation du Procès-Verbal du 08 septembre 2025
- ☐ Décision modificative N°1
- ☐ Rapport d'activité Te61
- ☐ Contrat agent d'entretien
- ☐ Adresse de l'église
- ☐ Fibre lieu-dit « Les friches »
- ☐ Bornage Terrain de Tennis
- ☐ Charte du Parc
- ☐ Planification de projet d'éclairage public
- ☐ Travaux de l'église
- ☐ RGPD délégué
- ☐ Cavurne
- ☐ Natura 2000

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 08 septembre 2025

2025-oct-01

Décision modificative N°1

Suite à la délibération concernant l'amortissement de l'enfouissement de réseaux ORANGE au niveau de la plateforme de tri, il faut réaliser des opérations d'ordre budgétaires.

Fonctionnement Dépense
Chapitre 042 Compte 6811 : +270€
Chapitre 023 : - 270€

Investissement Recette
Chapitre 021 : -270€
Chapitre 40 Compte 280422 : +270€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

2025-oct-02 Rapport d'activité Te61

Mme le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le rapport d'activité 2024 du Te61 que tous les conseillers ont reçu lors de l'envoi de la convocation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte ce rapport tel qu'il est rédigé.

Information Contrat agent d'entretien

Nathalie MORIN a rencontré le médecin expert, jeudi 2 octobre. Celui-ci a décidé que Nathalie ne pouvait reprendre son travail pour inaptitude. Nous attendons le rapport de médecin et nous enclencherons la procédure de licenciement pour inaptitude.

Jeannine LORIN la remplace depuis le 15 septembre. Nous lui avons proposé de la prendre en CDD jusqu'au 31 juillet 2026.

2025-oct-03 Adresse de l'église

Lors de l'adressage nous n'avions pas prévu de numéro pour l'église. Madame le Maire propose le 3 chemin de MONTCOLIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

2025-oct-04 Fibre lieu-dit « les friches »

Nous avons reçu un avis d'information de travaux pour l'implantation de poteaux fibres. Neuf poteaux seront implantés entre l'Orion et les Friches. L'autorisation de voirie est donnée par le Département. Aucun motif valable peut obliger Orange à enterrer la fibre à cet endroit. Si nous refusons la pose des poteaux l'enfouissement est à notre charge pour une somme de 20 000 € et aucune subvention ne peut être sollicitée. Les poteaux seront implantés sur le domaine public le long de la départementale.

De nombreux conseillers se sont exprimés sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté de la façon suivante : 2 sont contre, 6 s'abstiennent.

2025-oct -05

Bornage Terrain de Tennis

Toujours sans nouvelle de M et Mme HERAULT, Madame le Maire propose de faire borner le terrain. Deux entreprises peuvent réaliser le bornage : l'entreprise GUILLERMINET et l'entreprise AGETHO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'entreprise AGETHO.

Afin de demander un devis, le Conseil Municipal a choisi la disposition de partage en deux parcelles du terrain. Marc SIMOEN s'occupe de réaliser un plan qui sera présenté au prochain Conseil.

2025-oct-06

Charte du Parc

La charte du Parc a été envoyée à l'ensemble des conseillers par mail lors de la convocation.

La procédure de révision de la Charte 2025-2040 a débuté en 2021. Celle-ci se compose d'un rapport, d'un plan et d'annexes. Le parc se compose de 114 communes, 10 intercommunalités et de 3 régions. Madame le Maire précise que si le conseil municipal approuve la Charte cela vaut renouvellement de l'adhésion pour 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la Charte. 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Perche ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRP.
- Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents concernant la charte.
- Renouvelle son adhésion.

2025-oct-07

Planification de projet d'éclairage public

Plusieurs habitants ont demandé qu'un lampadaire soit installé près de la plateforme de tri. Pour rappel, il avait été prévu l'installation d'un lampadaire solaire sur cet espace. Une déclaration préalable faite auprès de l'UDAP avait été refusée (périmètre classé). Madame le Maire propose donc d'installer un lampadaire identique à ceux du bourg. Une nouvelle déclaration préalable sera faite auprès de l'UDAP et un devis a été demandé au Te61 pour la réalisation de ces travaux en 2026 avec une subvention de 40%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet à l'unanimité et autorise Mme le Maire à faire les différentes démarches.

Information

Travaux de l'église

Madame le Maire informe que la demande d'autorisation de travaux pour l'église a été déposée à l'UDAP. Une notification de délai d'instruction a été reçue pour le 22 mars 2026.

Puis, Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'il faut réaliser un diagnostic plomb et amiante avec mention avant les travaux.

Plusieurs entreprises ont été contactées. Nous avons reçu deux devis et en attendons un troisième. Les différents devis seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

2025-oct-08

RGPD délégué

Lors du Conseil Municipal de juillet 2023, il a été décidé que notre représentant RGPD serait Thomas BOURY et Modularis (devenu entre-temps JVS). Nous venons de recevoir du SMICO, une facture disant qu'ils étaient toujours nos référents RGPD. Après de nombreuses discussions avec le SMICO, nous nous sommes aperçus que la déclaration à la CNIL n'avait pas été faite par Monsieur RALLU (Modularis) et que JVS ne fournissait pas ce service. Une solution est possible avec le Centre de gestion 61. La mise en place est de 440€ (tarif à vérifier car le montant date 2022) puis de 150€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil choisit la solution du centre de gestion et confirme son souhait de ne plus adhérer au SMICO comme délibéré le 24 octobre 2022.

2025-oct-09

Cavurne

Suite à la vente de notre dernière cavurne, un devis a été demandé afin d'en faire réaliser une nouvelle. Le prix de la conception a fortement augmenté. Il nous faut donc augmenter notre tarif pour l'achat de la cavurne. Madame le Maire propose de vendre la cavurne 400€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant de la cavurne sera de 400€ plus le prix de la concession qui reste inchangé. Le conseil choisit de faire réaliser 3 cavurnes.

2025-oct-10

Natura 2000

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier de la préfecture de l'Orne concernant l'extension de la zone Natura 2000. Elle a fait suivre ce dossier de consultation à l'ensemble des propriétaires concernés par cette extension qui peuvent contacter Joachim CHOLET en charge du projet pour le Parc Normandie MAINE.

Dominique RAGOT et Elisabeth DEZECACHE sortent au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'extension de la zone Natura 2000.

Questions diverses

- L'agent Eaux de Normandie est passé afin de refaire les mesures des poteaux incendies. Les poteaux des Bourdelas, de Poix sont conformes, celui du bourg est disponible mais non conforme et celui de Beauroussel est non conforme car le débit est 27m3/h. Ce poteau est neuf et le débit nous en avait été garanti. Jean-Paul MADELAINE en a été averti. De son côté Madame le Maire va prendre contact avec le SDIS pour le poteau « opérationnel mais non conforme ».

- Amicale des anciens combattants de Sainte Céronne : Une assemblée générale sera organisée afin de dissoudre l'association.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le mardi 11 novembre à 10h30. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.
- Lors de la dernière réunion du SIVOS, suite à une forte augmentation de la matière première il a été question du prix du repas à la cantine. Monsieur le Maire de SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL a proposé que les mairies prendre à leur charge la différence entre le prix actuel et le coût de revient. Les élus de SAINTE-CÉRONNE ne sont pas d'accord. Le prix du repas passera de 3€20 à 3€40 au 1^{er} janvier. Ce montant n'avait pas été augmenté depuis 3 ans.
- Mme Elisabeth DEZECACHE fait un rapport succinct de la commission enfance et jeunesse à laquelle elle a participé. Des activités proposées par le Parc Perche et la communauté de commune seront proposées aux différentes écoles. La communauté de communes réalisera un affichage antitabac à proximité de l'école. Un audit sera réalisé pour le changement des ampoules traditionnelles en LED dans l'ensemble des écoles.

Fin de conseil : 21h00

Dominique RAGOT, Maire		Brigitte de LABARRE, secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

Liste des délibérations

<u>N° Délibération</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Etat</u>
2025-oct-01	Décision Modificative N°1	Accepte
2025-oct-02	Rapport d'activité Te61	Accepte
2025-oct-03	Adresse de l'église	Accepte
2025-oct-04	Fibre lieu-dit « Les Friches »	Ne se prononce pas
2025-oct-05	Bornage terrain de tennis	Accepte
2025-oct-06	Charte du Parc	Accepte
202-oct-07	Planification de projet d'éclairage public	Accepte
2025-oct-08	RGPD délégué	Accepte
2025-oct-09	Cavernes	Accepte
2025-oct-10	Natura 2000	Accepte